**AIDE A L’IMMOBILIER D’ENTREPRISE**

**Présentation du dispositif**

Préambule :

La loi NOTRe a redéfini le partage de la compétence développement économique entre les EPCI et la Région.

Ainsi, l’intervention sur l’immobilier d’entreprises est une compétence exclusive du bloc communal et des EPCI. Ainsi, ils sont les seuls à pouvoir définir les aides ou les régimes d’aides et décider de l’octroi de ces aides sur leur territoire. **L’objectif est d’accompagner la construction, l’acquisition, l’extension de bâtiments s’inscrivant dans un objectif de développement durable**

Toutefois, la Région peut intervenir en complémentarité si l’EPCI l’y autorise via une convention. Ainsi, les projets immobiliers des entreprises pourront bénéficier d’un financement de l’EPCI et de la Région.

**CRITERES ELIGIBILITE**

**Caractéristiques du porteur de projet :**

* Le porteur de projet doit être une entreprise de type P.M.E. (au sens communautaire : cf. règlement européen 2003/361/CE)
* Le portage du projet peut être réalisé par une Société Civile Immobilière est éligible à condition que l’entreprise ou l’entrepreneur bénéficiaire du local soit associé majoritaire de la S.C.I. et que le local soit exclusivement affecté à la réalisation des activités de l’entreprise.
* Le portage du projet par un crédit-bailleur est autorisé lorsque le crédit-preneur est une entreprise éligible.
* Le portage du projet par un auto-entrepreneur n’est pas éligible.
* Le portage du projet par une entreprise en difficulté n’est pas éligible.
* Pour rappel, l’entreprise porteuse du projet doit être à jour de ses obligations législatives, règlementaires fiscales et sociales.

**Nature des activités soutenues :**

* L’entreprise doit être inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des Métiers.
* Les professions libérales sont autorisées.
* Les activités touristiques sont autorisées.
* Les entreprises d’insertions et celles relevant du champ de l’Économie Sociale et Solidaire sont autorisées.

**Activités non éligibles :**

Les entreprises relevant des secteurs de l’exploitation forestière, l’agriculture (les ateliers de transformation et diversification sont éligibles), l’aquaculture et la pêche sont exclues.

Les porteurs de projets bénéficiant d’un rabais sur l’acquisition d’un terrain dans une zone d’activités communautaires (ex : ZAE Vellerot-les-Belvoir) ne seront pas éligibles (règle de non-cumul).

**Dépenses éligibles :**

• Le projet doit se situer sur le territoire de la Communauté de Communes.

• Les opérations éligibles concernent :

- les dépenses d’acquisition de locaux existants (hors frais d’acte),

- les dépenses de construction de bâtiment,

- les dépenses d’extension de bâtiment existant (dont au moins une partie de la surface est déjà occupée par une activité éligible).

• L’achat de terrain et les dépenses liées à la démolition d’un bâtiment ne sont pas éligibles.

• En cas de projet immobilier « mixte » (c’est-à-dire une opération sur un bâtiment dont la totalité de la surface n’est pas dédiée à l’activité éligible), seuls les dépenses relatives aux surfaces dévolues à l’activité éligible sont prises en compte (éventuellement déterminées au prorata).

Pour rappel, le projet de construction ou d’aménagement doit impérativement avoir fait l’objet des autorisations nécessaires (Permis de construire, déclaration préalable, autorisation d’aménager un Établissement Recevant du Public, avis des Architectes des Bâtiments de France… selon les cas).

**NATURE DE L’AIDE**

La nature de l’aide de la Communauté de Communes est la subvention.

Cette subvention, inscrite dans le **régime d’aides de minimis**, est cumulable avec d’autres aides dans le respect des régimes d’aides d’État.

Pour rappel, le fait d’être éligible à une subvention ne constitue pas un droit de bénéficier de ladite subvention.

**Engagements généraux du bénéficiaire :**

• Le bénéficiaire devra mentionner le soutien financier de la Communauté de Communes sur tout document de communication relatif au projet subventionné.

• Le bénéficiaire s’engage à maintenir son activité durant une période minimale de 3 ans.

• Le bénéficiaire s’engage à maintenir l’emploi généré par son activité sur une période minimale de 3 ans.

**Engagements du bénéficiaire spécifiques au projet :**

• Si l’opération est une acquisition de locaux existants, l’achat devra intervenir dans l’année suivant la signature de la convention d’attribution de l’aide.

• Si l’opération concerne la construction ou l’extension d’un bâtiment, la réalisation devra intervenir dans les 2 ans suivant la signature de la convention d’attribution de l’aide.

**Engagements de la Communauté de Communes**

• La communauté de communes suivra la réalisation du projet et pourra valoriser l’opération sur ses supports de communication.

• Si le bénéficiaire ne respecte pas ses engagements, la commission « développement économique » de la communauté de communes se réserve le droit de réétudier son dossier afin de procéder à une déchéance partielle ou totale de la subvention accordée (avant ou après le versement de l’aide).

• En cas de non-respect du projet initial, la communauté de communes se réserve le droit de procéder à une déchéance partielle ou totale de la subvention accordée.

**Remarque :**

Pour les entreprises de la construction, l’auto-construction est autorisée.

Un délai de carence entre 2 demandes d’aides de 12 mois d’activité sera appliqué.

**MONTANT**

**Taux de l’aide :** 10 % des dépenses éligibles.

**Montant de la subvention :** dans la limite de 1000 euros par projet

**AIDE A L’IMMOBILIER D’ENTREPRISE**

**Dossier demande de subvention**

**CADRE RESERVE A LADMINISTRATION Dossier n° :**

**Date de réception du dossier : Date de demande pièce complémentaire :**

**Date dossier complet : Date autorisation de commencement des travaux :**

**Date de la commission Avis :**

**Date du conseil communautaire : Avis :**

**Date de notification :**

**Date de versement :**

**AVERTISSEMENT :**

**Le présent dossier et les pièces demandées (cf. annexe n°1) devront être envoyés en 1 exemplaire. Aucune décision ne sera prise sur la base d’un dossier incomplet.**

**Le projet ne doit pas avoir l’objet d’un début d’exécution lors du dépôt du présent dossier.**

**Il est considéré que l’opération est commencée à partir de la signature des devis des entreprises de travaux. Il est donc possible de commencer les études avant le dépôt du présent dossier.**

**Quand le dossier sera considéré complet par la Communauté de communes, un courrier valant accusé de réception et autorisation de commencer les travaux vous sera adressé.**

1. **IDENTIFICATION**

**Nom de l’entreprise :**

**Coordonnées de la personne en charge du dossier :**

* Prénom, Nom :
* Qualité :
* Téléphone :
* Courriel :

**Coordonnées de l’entreprise :**

* Adresse postale :
* Téléphone :
* Courriel :

**Renseignements sur l’entreprise :**

* N° SIRET :
* Forme juridique :
* Date de création :
* Nombre de salariés :

1. **DESCRIPTION DU PROJET**

**Intitulé du projet :**

**Activités projetées :**

**Nature du projet :**

Acquisition  Construction

Extension  Autre, précisez : ………………………………………………….

**Nombre d’emplois, à créer, envisagé dans les 3 années après début de la nouvelle exploitation :**

**Localisation du projet :**

* + Commune :
  + Adresse :
  + Assiette foncière de projet (parcelles) :

**Situation du terrain :**

* Le porteur de projet est-il propriétaire de l’ensemble de l’assiette foncière du projet ? :
* A défaut, le porteur de projet dispose-t-il d’une promesse de vente ? :

**Autorisation administrative :**

* Le projet nécessite-il une autorisation d’urbanisme (permis de construire, …) ?
* Le cas échéant, date du dépôt de permis de construire :
* Le cas échéant, date d’autorisation du permis de construire :
* Le projet nécessite-il une autorisation d’exploitation, type ICPE (précisez)?
* Le cas échéant, date du dépôt de la demande d’autorisation d’exploitation :
* Le cas échéant, date d’autorisation d’exploitation :

1. **PLANNING PREVISIONNEL DE REALISATION DU PROJET**

Date des études :

Date des travaux :

Date début exploitation :

1. **FINANCEMENT DU PROJET**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **DEPENSES** | **MONTANT € HT** | **RECETTES** | **MONTANT** |
| Acquisition |  | Communauté de communes |  |
| Etudes en € HT  (dont maitrise d’œuvre) |  | Conseil régional  Bourgogne régional |  |
| Coût des travaux en€ HT |  | Autres (précisez) |  |
| Autres dépenses  (précisez) |  | Autofinancement |  |
| **TOTAL** |  | **TOTAL** |  |

Je soussigné, Mme/M. , sollicite, auprès de la Communauté de communes du Pays de Sancey-Belleherbe, l’octroi d’une aide à l’immobilier d’entreprise et atteste avoir pris connaissance des conditions d’attribution de cette aide, en particulier, l’avertissement relatif au non commencement de l’opération indiqué en page 1 et des pièces à joindre présentées en annexe 1.

Fait, à le

Nom : Prénom :

Qualité :

Signature

**ANNEXE N°1 : LISTE DES DOCUMENTS A JOINDRE AU PRESENT DOSSIER**

|  |  |
| --- | --- |
| **DESIGNATION DES DOCUMENTS**  **A FOURNIR** | DATE RECEPTION  PAR LA COLLECTIVITE  (cadre réservé à l’administration  Ne pas remplir) |
| Présentation de l’entreprise |  |
| Statuts de l’entreprise |  |
| K-bis de l’entreprise |  |
| Bilans et comptes de résultats des 3 derniers exercices |  |
| Présentation du projet (y compris plan de situation et plan du projet) |  |
| Devis ou pièces justificatives des dépenses correspondant au plan de financement |  |
| Copie titre de propriété ou de la promesse de vente |  |
| Copie de l’attestation du dépôt de la demande d’autorisation d’urbanisme (permis de construire, déclaration préalable)  Copie de l’autorisation d’urbanisme (permis de construire, déclaration préalable) |  |
| Attestation relative aux subventions perçues par l’entreprise durant les 3 dernières années. Indispensable pour le contrôle du respect du cumul des aides. |  |
| Attestation du porteur du projet qu’il n’est pas en plan de continuation, en redressement ou liquidation judiciaire. |  |
| Attestation sur l’honneur précisant que le porteur du projet est en situation régulière à l’égard de ses obligations fiscales et sociales |  |
| Relevé d’identité bancaire (pour le versement de l’aide) |  |